

Image not found or type unknown



Fonctionnaire mis en accusation

Par **tg**v, le **15/01/2017** à **21:23**

Bonjour, rn rn J'ai pousser une collègue de travail et elle s'est cassé le poignet, elle a porté plainte contre moi à ce que'on m'a dit. Qu'est-ce que je risque ? Je n'ai pas de cassier judiciaire. rn rn Merci.

Par **Visiteur**, le **15/01/2017** à **21:27**

Bsr, rn Si vous l'avez poussée par méchanceté et qu'il y a témoin, vous serez condamné pour coup et blessure ayant entraîné une itt de?... rn rn Si c'est un accident, faites amende honorable, des excuses et plaidez le geste involontaire.